



TEST DE SOL

Nos prix :

Il n'y aura pas de surprise de dernière minute dans le prix.

1- **Test de sol** : à partir de 500\$.

2- **Évaluation environnementale de site** : à partir de 1150\$.

Délai :

Nos délais sont de rigueur et honorés. Service urgent avec frais supplémentaires.

Résultat : 5 à 7 jours ouvrables pour les tests de sol et 2 semaines pour une phase I.

Pourquoi un test de sol ?

Par exemple, une propriété avec un chauffage central à l'huile, vous désirez savoir si le réservoir d'huile a contaminé le sol.

Qualité et crédibilité :

Les rapports sont confidentiels.

Ingénieurs accrédités par le gouvernement.

Normes et méthodologies approuvées.

Les ingénieurs ont une assurance professionnelle erreur et omission.

Pour qui et pourquoi ?

Voulez-vous savoir si un réservoir d'huile à chauffage a contaminé le sol naturel ?

Devez-vous soumettre une analyse de site phase I à un acheteur ou un prêteur hypothécaire ?

L'évaluation environnementale de site veut répondre à ces questions concernant une propriété résidentielle, un terrain vacant, un immeuble multifamilial, commercial ou industriel. L'évaluation environnementale se décline en trois phases :

Phase I : Y a-t-il un risque environnemental pour la santé humaine ou la valeur de l'immeuble ?

Phase II : Selon les résultats de l'analyse en laboratoire, est-il recommandé de décontaminer ?

Phase III : Si vous choisissez de décontaminer, quels travaux doit-on faire et combien cela coûtera-t-il ?

Les analyses, tests et travaux sont faits par l'entremise d'ingénieurs compétents dont la méthodologie satisfait les normes du Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs du Québec ainsi que l'Association Canadienne de Normalisation.
Tous nos rapports sont confidentiels et appartiennent au client.

Phase I : Y a-t-il un risque environnemental ?

Définition

La phase I nous permettra de savoir si un terrain vacant ou un immeuble comporte des risques environnementaux inacceptables. Les risques pour la santé des usagers ou la valeur du bien immobilier pourraient être importants. La conclusion de cette analyse sera de recommander ou non de procéder à la phase II, soit le prélèvement d'échantillons du sol pour confirmer s'il y a contamination.

Pour qui ?

L'évaluation environnementale de site phase I peut être utile pour les propriétaires lors d'un refinancement ou les acheteurs avant l'achat. Cette étude est requise par presque tous les prêteurs hypothécaires lors du financement de projets immobiliers tels que les multifamiliaux d'au moins six unités, les terrains vacants ainsi que les immeubles commerciaux et industriels.

Phase II : Est-ce assez grave pour devoir décontaminer ?

Définition

La phase II consiste à prélever des échantillons du sol (et des eaux souterraines s'il y a lieu) et déterminer en laboratoire leur niveau de contamination. L'ingénieur conclura s'il y a lieu de décontaminer.

Pour qui ?

L'évaluation environnementale de site phase II peut être utile entre autres pour ceux qui veulent s'assurer qu'un vieux réservoir d'huile à chauffage n'a pas contaminé indûment le sol naturel.

Phase III : On décontamine, mais jusqu'où ?

C'est la suite logique de la phase II, entre autres pour déterminer l'ampleur du problème et enlever les matériaux contaminés. Cela sera géré rigoureusement pour minimiser les coûts tout en respectant les normes gouvernementales appropriées.